



**Réduire
la mortalité
aviaire causée
par les
activités
humaines
illégalles**

Crimes contre les oiseaux





Qu'est-ce que la criminalité contre les oiseaux ?

La criminalité contre les oiseaux fait partie de la criminalité environnementale. Elle englobe diverses activités humaines interdites par la loi qui ont un impact négatif sur l'avifaune. Parmi les types les plus courants de criminalité contre les oiseaux que l'on a pu observer, on trouve l'empoisonnement d'espèces protégées (intentionnel ou accidentel) ; la chasse illégale ou braconnage ; les oiseaux pris dans des pièges à clapet, des filets ou des branches enduites de colle (dite « chasse à la glue ») ; le vol de poussins ou d'œufs dans les nids (pour des collections privées ou pour le trafic) ; et le trafic d'espèces protégées.



Pourquoi certaines personnes agissent ainsi ?

Les raisons qui poussent des individus à commettre des crimes contre les oiseaux sont diverses. Il y a autant de motivations différentes que de personnes mal intentionnées. Le plus souvent, c'est parce qu'ils considèrent les oiseaux comme des nuisibles (c'est le cas de certains professionnels du monde agricole par exemple). D'autres voient à l'inverse dans leur vente une source importante de revenus (trafiquants ou collectionneurs), ou de potentiels trophées (chasseurs, braconniers). Parfois, ce sont même les animaux domestiques qui sont ciblés à l'occasion de conflits de voisinages. D'après les décisions de justice rendues en Europe centrale comme en France, les auteurs condamnés jusqu'à présent sont en général des personnes qui pratiquaient également la chasse, la pêche, la colombophilie, ou l'élevage de volailles/de bétail. Quelle que soit l'origine des personnes ayant commis ces méfaits, elles partagent une caractéristique commune : une méconnaissance profonde des animaux qui, de leur point de vue, causent du tort. Elles n'hésitent donc pas à recourir à des méthodes illégales qui mettent non seulement les rapaces en danger, mais exposent aussi parfois d'autres personnes à un réel risque pour leur santé.





Empoisonnement délibéré de la faune sauvage

Il s'agit d'une activité illégale consistant à utiliser des appâts empoisonnés et à les déposer au sol dans le but d'éliminer des rapaces et/ou d'autres animaux (le plus souvent des renards, des martres et des blaireaux). Le type d'appât et l'endroit où les auteurs le déposent indiquent généralement quels animaux sont ciblés. Par exemple, les renards et les blaireaux sont les cibles les plus probables lorsque des morceaux de viande sont placés près des terriers où ils pourraient vivre. Si l'appât se trouve dans un champ à découvert, facilement visible depuis le ciel, les oiseaux de proie sont plus probablement dans le viseur. Lorsque la méthode implique des œufs empoisonnés, l'intention est plus certainement d'éliminer des corbeaux, des corneilles et des martres. Pourtant, dès l'instant où ces personnes déposent des appâts empoisonnés sans surveillance, elles perdent tout contrôle sur ce qui ou sur qui entrera en contact avec ceux-ci. Les poisons utilisés sont aussi dangereux pour les humains que pour les animaux.





Les poisons les plus couramment utilisés

En Europe centrale comme en Espagne et en France, le poison le plus fréquemment détecté est le carbofuran, un pesticide de la famille des carbamates. Les produits contenant du carbofuran étaient auparavant utilisés en agriculture comme insecticides pour protéger les cultures contre les ravageurs. Ils étaient commercialisés sous des noms tels que Furadan, Curater, Carbodan, Yaltox, etc... Le carbofuran agit comme un inhibiteur de l'acétylcholinestérase. En termes simples, il entrave la transmission nerveuse dans tout le corps, provoquant une augmentation des sécrétions suivie d'une série de spasmes allant jusqu'aux convulsions, qui aboutissent à la suffocation et à la mort de l'animal. Il peut pénétrer dans l'organisme par différentes voies, qu'il soit ingéré, inhalé ou absorbé par la peau et les muqueuses (bien que moins probable). Même un contact accidentel sans gants de protection présente un risque important. Pour mieux illustrer cela : il suffit en moyenne de deux grammes de carbofuran pur pour tuer un être humain adulte.

En raison de ces risques, les pesticides et autres formulations contenant du carbofuran sont interdits dans toute l'Union européenne depuis 2008. Les agriculteurs certifiés pouvaient légalement les acheter et les utiliser avant leur interdiction. Lorsque l'autorisation d'utilisation des produits à base de carbofuran a expiré en 2008, ceux-ci devaient être remis aux autorités pour être éliminés en toute sécurité. Mais comme l'expérience l'a montré, cela n'a pas toujours été le cas et des produits contenant du carbofuran continuent de circuler. Aujourd'hui, la simple possession de carbofuran constitue une infraction pénale, mais il reste toutefois légal dans de nombreuses autres régions du monde (principalement en Afrique et en Asie du Sud-Est) favorisant sa présence sur le marché noir.

Les produits à base de Carbofuran se présentent sous différentes formes (liquide ou solide) et couleurs. Le plus souvent, on les retrouve sous forme de petits granules colorés qui vont du rose foncé au violet, mais ils peuvent aussi être blancs ou bleus. Il arrive fréquemment qu'ils déteignent sur la viande empoisonnée.



Risques pour l'homme

Les empoisonnements intentionnels n'exposent pas seulement les espèces protégées à un risque important. Comme les appâts empoisonnés sont laissés à disposition, il peut survenir que des animaux domestiques voire des humains y soient exposés accidentellement. Cela peut être le cas si un chien ingère un appât lors d'une promenade par exemple, ou encore si un enfant se trouve attiré par l'appât/par les granulés colorés avant leur application. Lorsque les premiers signes cliniques apparaissent (convulsions, vomissements), les mains d'un propriétaire qui essaye de sauver son chien peuvent être contaminées par la salive ou les vomissements de l'animal et ainsi le poison pénétrer dans son organisme par la peau. Dans le pire des scénarios, un contrevenant qui se débarrasserait d'une grande quantité de produit dans un cours d'eau pourrait entraîner des conséquences désastreuses pour la santé humaine. L'empoisonnement délibéré d'espèces protégées est donc également devenu un problème de société. Il est donc dans l'intérêt de tous de prendre au sérieux ces tentatives d'empoisonnement d'oiseaux et d'animaux et de les condamner sans réserve.



Les empoisonnements accidentels de la faune sauvage

Des empoisonnements accidentels de la faune sauvage sont également fréquemment constatés. Le plus souvent, ces incidents surviennent suite à des expositions involontaires à des substances chimiques (rodenticides anticoagulants, médicaments vétérinaires, etc...) par ailleurs utilisées légalement. Les auteurs sont généralement des humains non malveillants : agriculteurs, vétérinaires, particuliers qui ne prennent pas les précautions nécessaires pour limiter les risques d'exposition soit par négligence, ou méconnaissance.

Les produits en question sont des substances utilisées à l'origine en agriculture pour réduire les populations de rongeurs qui vivent dans les champs (généralement des campagnols) et peuvent occasionner d'importants dégâts aux cultures. A l'exception des phosphures (zinc, aluminium et magnésium), ils sont pour la plupart interdits d'utilisation en plein champ en France : on peut les employer uniquement dans ou à proximité des bâtiments, dans des boîtes spéciales (décision (UE) 2024/816 du 5 mars 2024). C'est en particulier le cas pour les rodenticides anticoagulants, qu'il est aussi interdit d'utiliser à proximité des sources et cours d'eau. Les rongeurs qui ne seraient pas morts dans leur terrier, mais dont les cadavres resteraient au sol doivent être ramassés régulièrement et éliminés en toute sécurité. Malheureusement, de nombreux agriculteurs ne respectent pas les règles prescrites pour l'utilisation des rodenticides, qu'il est par ailleurs facile de se procurer. Pire encore, ils utilisent parfois également des produits non autorisés, comme les anticoagulants de seconde génération. Ceux-ci empêchent le sang de coaguler et provoquent d'importantes hémorragies internes. Pourtant, certains agriculteurs ignorent les interdictions et, chaque année, on recense des cas localisés d'empoisonnements à grande échelle par ces produits occasionnant la mort de dizaines de lièvres, de faisans et de chevreuils. A noter : animaux empoisonnés constituent eux-mêmes un danger pour les autres animaux qui se nourrissent de leurs cadavres !

Citons l'exemple du brodifacoum, rodenticide de deuxième génération, qui a provoqué de nombreux cas d'empoisonnement graves et sublétaux (ne provoquant pas immédiatement la mort) chez les aigles impériaux en Hongrie entre 2019 et 2021. Bien que ce produit puisse être acheté légalement en petites quantités pour un usage domestique, des agriculteurs ont illégalement répandu des kilogrammes de produit lors de cet événement, provoquant un empoisonnement massif dans l'écosystème local. De manière générale, les rodenticides anticoagulants sont très régulièrement détectés chez les rapaces, et notamment le Milan royal, en France (93% des oiseaux analysés en 2024 et 2025 étaient positifs pour ces produits en France). Bien que ces contaminations n'entraînent pas systématiquement une mortalité immédiate liée à des troubles de la coagulation, d'autres effets subcliniques sur le succès reproducteur ou l'immunité ne peuvent être exclus, affectant la capacité de reproduction générale des oiseaux.



Comment reconnaître un animal empoisonné ou un appât ?

Il peut arriver à n'importe qui de découvrir un animal mort lors d'une promenade en plein air. Mais comment savoir s'il a été empoisonné ? Il existe plusieurs signes extérieurs qui permettent de suspecter si l'animal n'est pas mort de causes naturelles, en prêtant attention aux éléments suivants :

- » Si ses serres sont crispées de manière spasmodique voire s'enfoncent dans la patte
- » Si ses serres agrippent des brins d'herbe, des feuilles ou de la terre
- » S'il y a des résidus de viande dans son bec ou des signes de régurgitation à proximité
- » S'il y a présence de bave sur les plumes entourant le bec
- » S'il est couché sur le ventre, les ailes semi-déployées, parfois avec les pattes vers l'avant du corps et la queue relevée
- » Si le cou est tordu avec la tête sur le côté voire vers l'arrière du corps

☠ Dans le cas d'un renard, d'un blaireau, d'une martre ou d'un chat :

- » Il est couché sur le flanc, la queue et les pattes et la colonne peuvent être en hyperextension (ou à l'inverse fléchie à l'extrême selon les poison impliqués)
- » Le pelage est hérissé
- » Il y a des traces de fouissage autour des pattes
- » Il y a présence de bave sur les poils entourant la gueule et signes de diarrhée
- » Il a une expression très contractée/spasmodique de la gueule avec les lèvres partiellement retroussées sur la babines supérieures (moins courant chez les félins)
- » Il y a des restes de nourriture dans sa gueule
- » Il y a des excréments frais ou du vomi autour de lui.
- » Les griffes sont déployées s'il s'agit d'un chat mort

☠ À proximité de l'oiseau ou de l'animal mort :

- » Y a-t-il des appâts carnés ?
- » Y a-t-il des insectes morts autour de la carcasse (ils ont aussi pu subir le poison) ?
- » Y a-t-il d'autres animaux ou oiseaux morts ? En effet, les mortalités groupées, localisées dans une zone restreinte, sont très suspectes.

Ces signes sont généralement indicateurs d'un empoisonnement par un pesticide neurotoxique à l'origine d'une mortalité aigue comme les carbamates.

Dans les cas d'empoisonnements accidentels en milieu agricole impliquant des rodenticides anticoagulants, des saignements provenant des cavités corporelles seront également visibles sur les cadavres.

☠ Signes indiquant la présence d'appâts empoisonnés :

- » Divers restes de viande, morceaux d'animaux ou abats laissés à l'air libre
- » Appâts à base de viande présentant des traces de produits chimiques (éventuellement colorés) qui ont été appliqués
- » Œufs présentant des marques d'aiguille visibles sur la coquille (ceux-ci sont parfois bouchés avec de la cire)
- » Œufs pouvant porter la mention « Attention : poison »
- » Insectes morts sur ou à proximité de l'appât
- » Animaux ou oiseaux morts à proximité de l'appât





Où trouve-t-on le plus souvent des appâts empoisonnés ?

Les appâts sont le plus souvent placés près des chemins de terre ou forestiers, au niveau des brise-vent ou autour des terriers. Souvent, les auteurs ont préalablement observé le comportement des animaux qu'ils cherchent à empoisonner et placent ensuite l'appât là où ces animaux sont le plus susceptibles de le trouver. Dans la pratique, on a également constaté des cas où de la viande empoisonnée a été retrouvée sur des falaises rocheuses ou à proximité d'une route principale.

Collisions avec la circulation routière et les lignes électriques

On observe également régulièrement des cas de mortalité d'oiseaux et d'animaux causés non-intentionnellement par l'homme, qui ne sont pas considérés a priori comme des actes illégaux. Les cas les plus courants sont les collisions avec des véhicules et les percussions avec les lignes électriques, y compris l'électrocution (fréquemment observée sur lignes moyenne et haute tension). Il est important de connaître les caractéristiques de ces mortalités afin de ne pas les catégoriser à tort comme actes illégaux.

☠ Indices orientant vers une collision avec un véhicule :

- » L'oiseau se trouve près d'une route très fréquentée
- » Il présente des blessures visibles dues à un impact (plaies ouvertes ou des fractures)
- » Présence de sang au niveau des orifices
- » Les serres des rapaces ne sont pas particulièrement crispées

☠ Indices orientant vers une percussion avec une ligne électrique :

- » Il est retrouvé à proximité de celles-ci
- » Il présente des blessures visibles dues à un impact, telles que des plaies ouvertes ou des fractures

☠ Indices orientant vers une électrocution :

- » Il s'agit généralement d'oiseaux de grande taille (rapaces, cigognes, vautours, ...)
- » Les serres sont très crispées, comme figées dans un spasme (comme s'il avait été empoisonné)
- » Il est retrouvé près de lignes électriques
- » Il peut y avoir d'autres oiseaux morts sous le pylône
- » La patte ou l'aile peut présenter une marque de brûlure causée par un choc électrique
- » La carcasse fraîche peut dégager une odeur de brûlé, il peut même y avoir combustion sur l'oiseau



Impliquer le public

Que faire si vous trouvez un animal mort présentant des signes d'empoisonnement

Si, lors d'une promenade, vous trouvez un animal mort présentant l'un des signes d'empoisonnement mentionnés précédemment, vous pouvez et devez agir. La première règle est la suivante :

Ne touchez à rien afin de ne pas mettre votre santé en danger ni altérer les preuves

Des poisons puissants, pouvant être dangereux pour l'homme, ont pu être utilisés. Par conséquent, gardez autant que possible une distance de sécurité. De même, si vous êtes accompagné d'un chien ou d'un enfant, veillez à ce qu'ils restent eux aussi à distance.

Documentez la découverte suspecte. Avec précaution, afin de ne pas perturber la scène, prenez des photos (ou une vidéo) de la zone environnante et d'autres montrant des détails tels que la position du corps, les griffes, le bec et l'appât. Si vous ne voyez aucune de ces parties du corps, ce n'est pas grave. L'important est de ne pas toucher l'animal mort et de ne pas piétiner les preuves. N'hésitez pas à utiliser votre téléphone portable pour prendre des photos à distance. Il est également nécessaire de noter l'emplacement aussi précisément que possible. Idéalement, notez les coordonnées GPS de la découverte suspecte. Si cela n'est pas possible, mémorisez l'emplacement en relevant des points de repère caractéristiques des environs, tels que des arbres isolés, des cours d'eau, des bâtiments et des routes, afin de pouvoir ensuite guider la police ou les experts chargés de lutter contre la criminalité environnementale jusqu'au site.

Contactez l'Office Français de la Biodiversité (OFB, 01 45 14 36 00) ou la gendarmerie (17) après avoir effectué une documentation sommaire de la découverte suspecte. Indiquez à l'opérateur de la police votre nom, ce que vous avez trouvé, où vous l'avez trouvé et dans quelles circonstances, ainsi que vos soupçons (par exemple l'empoisonnement illégal d'une espèce protégée). Suivez les instructions données par la police et attendez leur arrivée. En attendant, à nouveau, éloignez les autres animaux ou les personnes de l'animal mort ou de l'appât. Ne piétinez pas le sol ou les environs de la découverte suspecte, et ne jetez pas de déchets ou de mégots de cigarette.

Si vous n'êtes pas certain que la mort ait été causée par un empoisonnement ou d'autres formes d'atteintes illégales aux oiseaux, vous pouvez tout de même documenter la découverte et envoyer les informations à l'association locale de protection de la nature la plus proche.

Si besoin, vous pouvez contacter la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO, siège national) au 05.46.82.12.34 qui pourra éventuellement vous orienter vers le partenaire proche de chez vous.



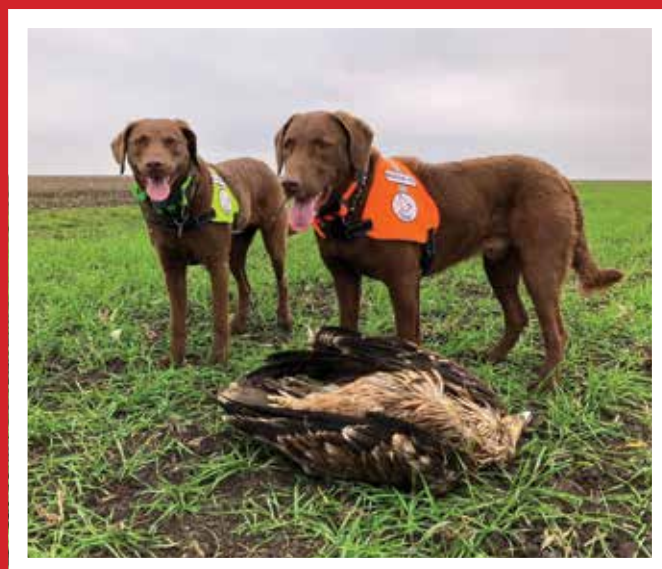
Des chiens spécialement dressés à la recherche d'appâts empoisonnés

Les chiens sont d'une grande aide. Un entraînement ciblé peut leur apprendre à repérer tout ce qui laisse une odeur. Ces dernières années, les pays d'Europe centrale mais aussi l'Espagne, la Grèce et l'Italie ont introduit l'utilisation de chiens spécialement dressés pour rechercher les substances toxiques des appâts. Ils sont également souvent formés pour rechercher les cadavres directement. Le premier chien formé sur ces sujets fut Falco, un berger allemand travaillant avec l'association hongroise « MME » dans le cadre d'un projet européen LIFE spécifiquement axé sur la criminalité liée aux oiseaux. Grâce à un projet ultérieur, le LIFE « Pannon Eagle », l'utilisation de chiens s'est progressivement étendue à la Tchéquie, à l'Autriche, puis à la Slovaquie. Dans d'autres pays (Hongrie, Tchéquie, et Autriche) ce sont des ONG professionnelles dédiées à la conservation de la nature qui dressent et utilisent des chiens renifleurs. En Slovaquie, c'est la police elle-même qui a pris en charge cette responsabilité.

Et en France ? Les premiers équipages cynotechniques seront déployés d'ici la fin d'année 2026.

Les maîtres-chiens peuvent inspecter des lieux à la demande de la police, et donnent suite aux informations fournies par le public concernant des découvertes suspectes. Outre l'examen des cas douteux sur le terrain, les chiens sont également habilités à participer aux perquisitions menées par la police au domicile des suspects. Tous les chiens suivent un entraînement rigoureux avant d'être mis en service et seuls les meilleurs sont envoyés sur le terrain, car ils doivent apprendre à ne jamais toucher directement les appâts ou les cadavres découverts. Certains sont même capables de détecter l'odeur d'animaux morts qui ont été enterrés ou jetés à l'eau !

L'utilisation de chiens a permis d'augmenter significativement les chances de découvrir les empoisonnements délibérés. Comme les auteurs de ces actes sont désormais tout aussi conscients du risque accru d'être démasqués, ces alliés canins sauvent chaque année la vie de nombreux oiseaux.



Le paysage est la clé

De nombreux cas de « crimes contre les oiseaux » pourraient être évités. Les rapaces sont injustement persécutés, accusés d'être responsables du déclin des populations de petits gibiers tels que les lièvres et les faisans. Les éleveurs leur imputent également les dégâts qu'ils causeraient à leurs élevages. Or, la solution à une grande partie de ces problèmes réside dans l'environnement rural et dans la manière dont les terres sont exploitées. La réduction marquée des éléments « non productifs » du paysage rural, en particulier les haies, les jachères, les zones humides et les brise-vent, a rapidement réduit la biodiversité dans les paysages agricoles. Les saisons extrêmes se succèdent désormais dans les paysages agricoles intensifs marqués par la monoculture, alternant sécheresses intenses et inondations. Les espèces vivant dans ces paysages agricoles ont du mal à s'adapter aux changements rapides dans l'approvisionnement alimentaire que cela engendre. Ces paysages ruraux pauvres en biodiversité sont l'un des principaux facteurs à l'origine du déclin significatif des espèces, et notamment du petit gibier. La restauration des éléments paysagers disparus, la création de bandes herbeuses, de haies, ainsi que le maintien de certaines parcelles en jachère permettent d'accroître la biodiversité tout en créant des ressources alimentaires naturelles indispensables pour les oiseaux et les animaux après la récolte. Voici quelques exemples à suivre :

Des prairies humides pour les oiseaux :

Dans les années 90/2000 la LPO a acquis 270 ha de marais répartis en 3 sites au sein du marais de Rochefort (Charente-Maritime) pour préserver ces prairies naturelles de marais alors menacées par l'assèchement et la mise en culture. En 2024 et 2025, l'association a engagé d'importants travaux, en collaboration étroite avec les communes concernées et avec le soutien financier de l'Etat, pour restaurer les ouvrages hydrauliques de ces espaces qui permettent de gérer le niveau d'eau et de préserver un milieu naturel favorables à de nombreuses espèces, tout en maintenant une activité pastorale par des éleveurs locaux. De nombreux oiseaux fréquentent désormais ces sites, comme la Guifette noire dont 15 des seulement 100 couples présents en France nichent sur les marais de Rochefort. Un bon exemple de restauration, qui montre que biodiversité et activités humaines respectueuses peuvent aller de pair.



Mitigation des enjeux avifaune et transport

La loi impose aux compagnies d'électricité d'entretenir les couloirs formés par les zones tampons autour de leurs lignes aériennes à haute tension, de manière à ce que la végétation ne compromette pas le bon fonctionnement des lignes.

En France, en Belgique et au Portugal, le projet européen LIFE SafeLines4Birds vise à réduire les interactions mortelles entre l'avifaune et les infrastructures électriques : collisions, électrocutions et dérangements causés par les interventions sur les lignes. Ce projet cible en priorité 13 espèces particulièrement vulnérables vis-à-vis des lignes électriques comme la Cigogne blanche ou l'Aigle de Bonelli. En collaboration étroite avec les gestionnaires du réseau (ENEDIS et RTE en France), plusieurs expérimentations in situ sont en cours pour tester la viabilité et l'efficacité de nouveaux dispositifs anti-percussions. Le projet permettra aussi, entre autres, d'enterrer près de 20km de lignes dans les zones à haut risque pour l'avifaune, d'installer 1800 dispositifs de dissuasion sur les sites à haut risque pour empêcher les oiseaux de se percher ou de faire leur nid, etc... (plus d'informations sur www.safelines4birds.eu).





Lutte biologique contre les ravageurs

Nous l'avons vu, des intoxications secondaires de rapaces (ou d'autres prédateurs) peuvent survenir lorsque des produits comme les rodenticides sont répandus dans les champs. Pourtant, la protection biologique des cultures peut réduire le recours à ces produits et diminuer les quantités utilisées. Cette approche consiste à favoriser l'installation durable d'espèces qui chassent naturellement les rongeurs, comme les chouettes et d'autres oiseaux de proie. Des nichoirs pour les Faucons crécerelles ou les Hiboux moyens-duc peuvent par exemple être installés à des emplacements appropriés. Les campagnols constituent une part très importante de leur régime alimentaire et ces espèces ont tendance à ne pas construire leurs propres nids. En France, le programme « 1 Chouette, 1 Village », lancé en 2025 par la LPO avec le soutien de l'état et de mécènes, va permettre de poser plus de 3000 nichoirs pour l'Effraie des Clochers et la Chevêche d'Athéna dans 60 départements d'ici 2027.

Des perchoirs artificiels en forme de T peuvent aussi être installés dans les zones agricoles pour permettre aux rapaces (buses, faucons, milans, ...) de s'y poser, servant à la fois d'affût de chasse et de repos. Idéalement, les perchoirs en bois sont répartis à raison de cinq par hectare et placés dans des zones appropriées du champ où, en raison de la plus forte concentration de terriers occupés, les populations de campagnols sont les plus susceptibles de se rassembler. Ils peuvent ensuite être déplacés vers une autre partie du champ si nécessaire, voire retirés temporairement pendant la saison des récoltes. Ces perchoirs ont également une utilité en dehors de la saison de reproduction, par exemple pendant l'hiver.





Au nom des auteurs, nous tenons à remercier le Fonds Visegrad de nous avoir donné l'occasion de réaliser un guide qui rassemble en un seul et même ouvrage toutes les informations pratiques concernant la criminalité liée aux oiseaux. Nous sommes convaincus qu'il constituera un outil utile pour le grand public.



Le projet « Protection transfrontalière du milan royal en Europe par la réduction de la mortalité d'origine humaine » (LIFE18 NAT/AT/000048 – LIFE EUOKITE), cofinancé par l'Union européenne au titre du programme LIFE. La mise en œuvre du projet bénéficie du soutien financier du ministère de l'Environnement français en tant que cofinancier. Les points de vue et opinions exprimés n'engagent toutefois que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne, de CINEA. Ni l'Union européenne, ni le ministère de l'Environnement de la République slovaque, ni l'autorité de financement ne peuvent en être tenus pour responsables.



Co-funded by
the European Union



MINISTERSTVO
ŽIVOTNÉHO PROSTREDIA
SLOVENSKEJ REPUBLIKY



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Auteurs: Tomáš Veselovský, Zuzana Guziová, Zdeněk Vermouzek, Márton Árvay
Deutsche Übersetzung: TB Raab GmbH

Photographies: Ochrana dravcov na Slovensku, Česká společnost ornitologická, Magyar Madártani és Természetvédelmi Egyesület,
Gábor Deák, Marek Gális, Ervín Hapl, Klára Hlubocká, Rudolf Jureček, Stanislav Kováč, Jozef Lengyel, Ján Svetlík, Ľuboš Vadel
Graphics: Ján Svetlík – DUDOK, www.dudok.sk

Adaptation française par Aurel Gallois (LPO France), relecture Dr. Nino Gardoni (Centre National d'Informations Toxicologiques
Vétérinaires) et Pascal Orabi (LPO France)
L'association LPO : www.lpo.fr

Plus d'informations sur le LIFE EUOKITE:

www.dravce.sk | www.life-eurokite.eu | <https://stopwildlifepoisoning.eu/>